



Commune de Monswiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE MONSWILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026 A 20H00

Sous la présidence de M. William PICARD, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Conseiller absent ayant donné pouvoir : 2
Conseiller absent : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Secrétaire de séance : Mme Aurélie MENG

Membres présents : Mme Martine SPADA, M. Christophe LAMBOUR, M. Jean-Marc WILT, adjoints au Maire ;

M. Baptiste AUTHIER, Mme Véronique BAUER, Mme Caroline BURGER, Mme Emilie DELEMONTEX, M. Daniel E SILVA, M. Jean-Loïc GUILLAUME, Mme Christine HUFSCMITT, Mme Aurélie MENG, Mme Deborah MEYER, Mme Aline MUHR, M. Jérôme ROTH et M. Christophe SCHMITT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Marie-Paule GAHLINGER, adjointe au maire, qui donne procuration à M. Christophe LAMBOUR, M. Lionel BECKER, conseiller municipal, qui donne procuration à M. William PICARD et M. Gilles BERRING, conseiller municipal.

Assistait en outre à la séance : Mme Flora GUTFREUND, secrétaire générale de mairie et Mme Deborah FEGER.

V. Partenariat avec GRDF – conventions « décarbonation » et « ville engagée gaz vert »

Rapporteur : Monsieur LAMBOUR

Suite à la souscription par la Commune, en février 2026, de contrats de fourniture de gaz vert, le délégué aux collectivités auprès de GRDF propose la mise en place de deux conventions de partenariat :

- « décarbonation » ;
- et « ville engagée gaz vert ».

La convention « décarbonation » vise à accompagner la décarbonation du chauffage chez les administrés, notamment via la conversion du fioul vers le gaz.

Cette convention permet de soutenir les habitants, sans condition de ressources, avec pour objectif le remplacement des équipements fioul par des solutions gaz performantes ou hybrides.

La commune de Monswiller compte environ 890 logements, dont 132 actuellement chauffés au fioul, représentant un levier important pour la transition énergétique locale.

Les modalités financières proposées par GRDF sont :

- Commune : participation à définir (recommandation : 400 € minimum)
- GRDF : 400 € par équipement installé (équivalent de l'engagement communal)
- Soit 800 € d'aide par conversion

Un bonus de 100 € pourrait être envisagé par la commune pour les foyers souscrivant à une offre incluant au moins 10 % de biométhane, afin de :

- valoriser la production locale,
- accompagner la mise en service du méthaniseur Licorne Énergie,
- donner du sens aux travaux d'adaptation du réseau gaz du secteur.

Une proposition de dimensionnement initial pourrait être sur la base de 12 conversions par an (environ 10 % du potentiel de conversion) ce qui représenterait une somme de 4800€ pour la commune (pour rappel, GRDF engagerait la même somme) avec un bonus biométhane de 1 200 €. Il est possible de moduler ces propositions.

Le budget global est à ajuster conjointement selon les orientations de la commune. Les engagements financiers seront formalisés dans la convention.

Il est important de noter que la communication sera portée exclusivement par la commune, GRDF intervenant en appui.

Le montant global de l'aide sera présenté comme une aide communale.

Les bénéfices pour le territoire sont les suivants :

- Économies d'énergie : -20 à -40 %
- Réduction CO₂ : jusqu'à -75 %
- Amélioration de la qualité de l'air
- Réduction de la pointe électrique hivernale
- Accès au gaz vert, énergie renouvelable locale
- Dynamique de rénovation énergétique pour les administrés

La convention « ville engagée gaz vert » permet quant à elle :

- de matérialiser l'engagement de la commune en faveur du gaz vert,
- de valoriser cet engagement auprès des administrés,
- de promouvoir la compatibilité des équipements avec le gaz vert,
- de disposer d'outils de communication dédiés (charte graphique, supports municipaux, etc.).

De plus, des actions concrètes pourront être mises en œuvre, notamment :

- pose de panneaux « Monswiller – ville engagée gaz vert », cf. visuel ci-dessous pour exemple :



- communication dans les supports municipaux,
- actions de sensibilisation (notamment dans les écoles),
- mise en valeur des solutions hybrides et gaz vert.

Le projet de convention « ville engagée gaz vert » proposé par GRDF a été transmis aux membres lors de l'envoi de l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le partenariat « décarbonation » dans les conditions suivantes :

- participation de la commune fixée à 400 € par conversion ;
- attribution d'un bonus de 100 € pour les foyers souscrivant à une offre incluant au moins 10 % de biométhane ;
- aide limitée à 12 dossiers par an traités par ordre d'arrivée en Mairie ;

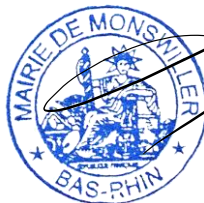
- **approuve** le partenariat « ville engagée gaz vert » ;

- **autorise** M. le Maire à engager toutes les dépenses liées à ces opérations et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Monswiller, le 21 septembre 2026.

La secrétaire de séance,
Auréliе MENG

Le maire,
William PICARD





Commune de Monswiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE MONSWILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026 A 20H00

Sous la présidence de M. William PICARD, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Conseiller absent ayant donné pouvoir : 2
Conseiller absent : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Secrétaire de séance : Mme Aurélie MENG

Membres présents : Mme Martine SPADA, M. Christophe LAMBOUR, M. Jean-Marc WILT, adjoints au Maire ;

M. Baptiste AUTHIER, Mme Véronique BAUER, Mme Caroline BURGER, Mme Emilie DELEMONTEX, M. Daniel E SILVA, M. Jean-Loïc GUILLAUME, Mme Christine HUFSCMITT, Mme Aurélie MENG, Mme Deborah MEYER, Mme Aline MUHR, M. Jérôme ROTH et M. Christophe SCHMITT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Marie-Paule GAHLINGER, adjointe au maire, qui donne procuration à M. Christophe LAMBOUR, M. Lionel BECKER, conseiller municipal, qui donne procuration à M. William PICARD et M. Gilles BERRING, conseiller municipal.

Assistait en outre à la séance : Mme Flora GUTFREUND, secrétaire générale de mairie et Mme Deborah FEGER.

VI. Abonnement à la production des installations photovoltaïques des Centrales Villageoises

Rapporteur : Monsieur LAMBOUR

Mme Aline MUHR et M. William PICARD se déportent de ce point.

Ils ne participent donc ni au débat, ni au vote.

L'Adjoint au Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de sa politique de transition énergétique et de réduction de son empreinte carbone, la collectivité souhaite soutenir le développement des énergies renouvelables locales et citoyennes.

Sur notre territoire, la société locale Centrale Villageoise du Pays de Saverne (société par actions simplifiée à gouvernance citoyenne et partenariale) porte des projets d'installations photovoltaïques en toitures des bâtiments publics.

154 panneaux ont été installés sur la toiture de l'église catholique de Monswiller, offrant la possibilité de consommer une électricité verte et locale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 315-1 et suivants du Code de l'énergie, l'Autoconsommation Collective (ACC) permet de regrouper, au sein d'une même opération, un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs finaux, liés entre eux au sein d'une Personne Morale Organisatrice (PMO). L'électricité produite par les installations des Centrales Villageoises peut ainsi être partagée localement et consommée directement par les bâtiments de la collectivité.

L'adhésion à cette opération prend la forme d'un **abonnement à la production**, matérialisé par un contrat de vente directe d'électricité. Les volumes d'électricité consommés seront comptabilisés par le gestionnaire de réseau via les compteurs communicants selon une clé de répartition définie par la PMO.

Les objectifs recherchés pour la collectivité sont :

- consommer une énergie **locale, verte et citoyenne** produite sur le territoire ;
- stabiliser à long terme une partie de ses coûts de fourniture d'électricité grâce à un prix contractuel maîtrisé et décorrélé de la volatilité des marchés de l'énergie ;
- soutenir l'économie locale et la dynamique citoyenne impulsée par le réseau des Centrales Villageoises.

Le contrat d'abonnement proposé prévoit notamment :

- la possibilité d'entrer et de sortir sans contrainte de l'opération ;
- la possibilité de bénéficier d'une exonération de l'accise sur l'électricité pour les kWh solaires (0€ au lieu de 3,37€/kWh)
- un tarif de 0,15€/kWh indexé de 1,5% chaque année et garanti 20 ans.

Le prérequis est la souscription d'au moins deux actions à la Centrale Villageoise du Pays de Saverne.

La commune a déjà acquis une action par délibération en date du 8 décembre 2025.

L'action vaut actuellement 110 €.

Les propositions d'abonnement et d'acquisition d'une nouvelle action ont fait l'objet d'un examen favorable par la commission réunie du 7 septembre 2026.

ABONNEMENT		CONSOMMATION : L'ESSENTIEL		TAXES & CONTRIBUTIONS	
Accès à l'énergie locale		Prix du kWh consommé		Ce qui s'ajoute au tarif	
0€/an HT		0,15€/kWh HT		0€/kWh accise*	
Il n'y a pas d'abonnement à l'offre de Centrale Villageoises		Prix garanti à la souscription, révisé chaque 1er janvier.		*Accise à 0 € sur les kWh autoconsommés uniquement (au 01/02/2025).	
Prix HT	0 €/an	Prix HT	0,15 €/kWh	Accise électricité	0 €/kWh
Frais de souscription	Aucun	Révision annuelle¹	+ 1,5 %/an pendant 20 ans	TVA	20%
Engagement	Sans engagement	Indexation	1er janvier	TURPE²	Facturé par votre fournisseur actuel.

Entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint au Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;
Vu le Code de l'Énergie, notamment ses articles L. 315-1 à L. 315-8 relatifs à l'autoconsommation ;
Vu les statuts et la Charte du réseau des Centrales Villageoises ;
Vu le dossier d'abonnement à la production locale d'électricité photovoltaïque de la SAS Centrale Villageoise du Pays de Saverne ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (moins 2 déports et la procuration liée à un déport) :

- **approuve** le principe de la participation de la collectivité à l'opération d'Autoconsommation Collective « Soleil Citoyen Rohan » portée par la SAS Centrale Villageoise du Pays de Saverne ;
- **approuve** les termes du contrat de vente d'électricité à intervenir avec la SAS Centrales Villageoises du Pays de Saverne ;
- **approuve** l'acquisition d'une action supplémentaire auprès de la SAS Centrales Villageoises du Pays de Saverne ;
- **autorise** madame la 1ère adjointe à signer ledit contrat, ainsi que tout document afférent nécessaire à la mise en œuvre de cette opération (notamment l'accord de participation et le contrat de vente).
- **dit que** les crédits nécessaires à l'acquisition de l'action et au paiement des factures d'électricité issues de ce contrat seront inscrits au budget de la collectivité aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

Monswiller, le 21 septembre 2026.

La secrétaire de séance,
Aurélië MENG

Le maire,
William PICARD





Commune de Monswiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE MONSWILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026 A 20H00

Sous la présidence de M. William PICARD, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Conseiller absent ayant donné pouvoir : 2
Conseiller absent : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Secrétaire de séance : Mme Aurélie MENG

Membres présents : Mme Martine SPADA, M. Christophe LAMBOUR, M. Jean-Marc WILT, adjoints au Maire ;
M. Baptiste AUTHIER, Mme Véronique BAUER, Mme Caroline BURGER, Mme Emilie DELEMONTEX, M. Daniel E SILVA, M. Jean-Loïc GUILLAUME, Mme Christine HUFSCMITT, Mme Aurélie MENG, Mme Deborah MEYER, Mme Aline MUHR, M. Jérôme ROTH et M. Christophe SCHMITT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Marie-Paule GAHLINGER, adjointe au maire, qui donne procuration à M. Christophe LAMBOUR, M. Lionel BECKER, conseiller municipal, qui donne procuration à M. William PICARD et M. Gilles BERRING, conseiller municipal.

Assistait en outre à la séance : Mme Flora GUTFREUND, secrétaire générale de mairie et Mme Deborah FEGER.

VII. Projet de réfection de la voirie reliant les rues du Maire Alfred Fischbach et de l'Altenberg.

Rapporteur : Monsieur LAMBOUR

Par délibération du 5 mai 2025 le Conseil municipal a acquis les immeubles cadastrés *Commune de Monswiller*, section 3 parcelles 331 et 333 – lieu-dit Altenberg.

Cette acquisition permet de réaliser l'opération suivante : création d'une nouvelle voirie et (en option) d'un cheminement piéton.

Par délibérations en dates des 6 octobre 2025 et 27 avril 2026, le Conseil municipal a affiné le projet et décidé :

- la réalisation d'un sentier piéton avec, en option, la partie allant vers la rue des coteaux ;
- de confier la réalisation du plan topographique à la société Thierry CARBIENER ;
- de confier la mission de maîtrise d'œuvre à CV Ingénierie.

Le maître d'œuvre nous a fait parvenir les propositions suivantes :

Travaux	Coût HT en €
<u>Sentier des vergers</u>	
- travaux préparatoires	12 545,00
- terrassements	37 826,00
- assainissement pluvial	6 956,40
- bordures et caniveaux	21 510,00
- couche de roulement	24 855,00
- éclairage public	52 440,00
- aménagement paysager	4 731,63
TOTAL	160 864,03
<u>Sentier des vergers – cheminement piéton en option</u>	
- travaux préparatoires	1 255,00
- terrassements	12 902,00
- bordures et caniveaux	6 358,00
- couche de roulement	25 825,00
- éclairage public	9 496,00
TOTAL	55 836,00

Par ailleurs, le maître d'œuvre a également chiffré les travaux suivants :

Travaux	Coût HT en €
<u>Eclairage du sentier des buissons</u>	
- travaux préparatoires	590,00
- éclairage public	5 832,00
- couche de roulement	1 411,00
TOTAL	7 833,00
<u>Eclairage du passage du comptoir</u>	
- travaux préparatoires	1 110,00
- terrassements	6 763,00
- éclairage public	7 860,00
- couche de roulement	7 950,00
TOTAL	23 683,00

Une commission réunie s'est tenue le 7 septembre 2026 pour étudier la faisabilité du projet.

Le conseil municipal a prévu 70 000 € au budget pour la réalisation de cette opération.

Le contexte international et la hausse importante du prix des matériaux nécessitent d'y ajouter près de 90 000 €, pour la seule phase une, avec passation d'un marché public.

Aussi, afin de :

- ne pas mettre en difficultés d'autres projets jugés prioritaires, notamment la réfection de la rue de la girafe ;
- mutualiser les moyens ;
- revoir le plan de financement et demander des subventions sur un projet de plus grande ampleur ;

la commission a validé le report des travaux en 2028/2029, en même temps que la réfection de la rue de la Girafe, sous réserve que le budget le permette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix pour et 1 voix contre :

- **décide** de reporter le projet de réfection de la voirie reliant les rues du Maire Alfred Fischbach et de l'Altenberg ;
- **autorise** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **précise** que les crédits prévus au financement de cette opération seront réinscrits au budget d'un exercice ultérieur.

Pour extrait conforme,
Monswiller, le 21 septembre 2026.

La secrétaire de séance,
Aurélie MENG

Le maire,
William PICARD





Commune de Monswiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE MONSWILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026 A 20H00

Sous la présidence de M. William PICARD, Maire.

Nombre de conseillers élus :	19
Nombre de conseillers en fonction :	19
Conseillers présents :	16
Conseiller absent ayant donné pouvoir :	2
Conseiller absent :	1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Secrétaire de séance : Mme Aurélie MENG

Membres présents : Mme Martine SPADA, M. Christophe LAMBOUR, M. Jean-Marc WILT, adjoints au Maire ;

M. Baptiste AUTHIER, Mme Véronique BAUER, Mme Caroline BURGER, Mme Emilie DELEMONTEX, M. Daniel E SILVA, M. Jean-Loïc GUILLAUME, Mme Christine HUFSCMITT, Mme Aurélie MENG, Mme Deborah MEYER, Mme Aline MUHR, M. Jérôme ROTH et M. Christophe SCHMITT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Marie-Paule GAEHLINGER, adjointe au maire, qui donne procuration à M. Christophe LAMBOUR, M. Lionel BECKER, conseiller municipal, qui donne procuration à M. William PICARD et M. Gilles BERRING, conseiller municipal.

Assistait en outre à la séance : Mme Flora GUTFREUND, secrétaire générale de mairie et Mme Déborah FEGER.

VIII. Instauration de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections

Rapporteur : Madame SPADA

Le conseil municipal de la commune de Monswiller,
Sur rapport de l'adjointe au maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.712-1 ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 février 1962 modifié relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées à certains fonctionnaires communaux ;

Vu l'arrêté interministériel du 12 mai 2014 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés ;

Vu les crédits inscrits au budget ;

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 16 juillet 2026 ;

Considérant que le conseil municipal peut décider de mettre en place l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections pour les agents ayant accompli des travaux supplémentaires à l'occasion d'une consultation électorale visée par l'arrêté du 27 février 1962 suscité et qui ne peuvent bénéficier du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), en déterminant le crédit global affecté à cette indemnité ;

Madame l'adjointe au maire informe le conseil de ce qui suit :

Lors des élections présidentielles, législatives, régionales, municipales, les consultations par voie de référendum, les élections du Parlement européen, certains agents municipaux sont amenés à effectuer des heures supplémentaires (tenue des bureaux de vote, montage et démontage du matériel, organisation et logistique des scrutins, etc). Ces travaux supplémentaires, effectués sur demande de l'autorité territoriale, peuvent être compensés de différentes manières.

Pour les agents relevant des catégories hiérarchiques B et C, la réglementation prévoit la prise d'un repos compensateur égal à la durée de travail supplémentaire et, à défaut, le versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Pour les agents relevant de la catégorie hiérarchique A, non admis au bénéfice des IHTS, il est possible de leur attribuer une autre indemnité, à savoir l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) prévue par l'arrêté du 27 février 1962 suscité.

Ainsi, conformément à l'article 5 de cet arrêté, l'IFCE est allouée dans la double limite :

- D'un crédit global (enveloppe) obtenu en multipliant la valeur maximum de l'indemnité forfaitaire **mensuelle** pour travaux supplémentaires des attachés territoriaux par le nombre de bénéficiaires ;
- D'une somme individuelle au plus égale au quart de l'indemnité forfaitaire **annuelle** maximum de ce grade.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'instituer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux agents titulaires et stagiaires relevant de la catégorie hiérarchique A suivants :

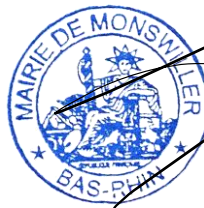
Filière	Cadre d'emplois	Grade	Fonctions
Administrative	Attachés	Tous les grades	Secrétaire général(e)

- d'étendre le bénéfice de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux agents contractuels de droit public de la commune selon les mêmes conditions et modalités que celles applicables aux agents titulaires et stagiaires bénéficiaires.
- d'appliquer un coefficient multiplicateur de 4 au montant moyen annuel prévu à l'article 2 de l'arrêté du 12 mai 2014 suscité, indexé sur la valeur du point d'indice, pour les attachés territoriaux (2^{ème} catégorie).
- d'autoriser l'autorité territoriale à fixer les attributions individuelles par arrêté, au prorata du temps consacré auxdites opérations électorales qui se sont déroulées en dehors des heures normales de service, et selon les modalités de calcul rappelées ci-dessus.
- de rappeler que l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections est versée après chaque tour d'une élection, et que lorsque deux tours d'élections se déroulent **le même jour**, une seule indemnité est allouée et que cette indemnité peut être versée autant de fois dans l'année que celle-ci comporte de tours d'élections.
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

Pour extrait conforme,
Monswiller, le 21 septembre 2026.

La secrétaire de séance,
Aurélie MENG

Le maire,
William PICARD





Commune de Monswiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE MONSWILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026 A 20H00

Sous la présidence de M. William PICARD, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Conseiller absent ayant donné pouvoir : 2
Conseiller absent : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Secrétaire de séance : Mme Aurélie MENG

Membres présents : Mme Martine SPADA, M. Christophe LAMBOUR, M. Jean-Marc WILT, adjoints au Maire ;

M. Baptiste AUTHIER, Mme Véronique BAUER, Mme Caroline BURGER, Mme Emilie DELEMONTEX, M. Daniel E SILVA, M. Jean-Loïc GUILLAUME, Mme Christine HUFSCMITT, Mme Aurélie MENG, Mme Deborah MEYER, Mme Aline MUHR, M. Jérôme ROTH et M. Christophe SCHMITT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Marie-Paule GAHLINGER, adjointe au maire, qui donne procuration à M. Christophe LAMBOUR, M. Lionel BECKER, conseiller municipal, qui donne procuration à M. William PICARD et M. Gilles BERRING, conseiller municipal.

Assistait en outre à la séance : Mme Flora GUTFREUND, secrétaire générale de mairie et Mme Deborah FEGER.

IX. Instauration de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)

Rapporteur : Madame SPADA

Le conseil municipal de la commune de Monswiller,
Sur rapport de l'adjointe au maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.611-2, L.712-1 et L.714-4 ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
Vu les crédits inscrits au budget ;
Vu l'avis du comité social territorial en date du 16 juillet 2026 ;

Considérant que les heures supplémentaires sont des heures effectuées, à la demande de l'autorité territoriale, au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail ; que ces heures sont en principe prises en compte par l'octroi d'un repos compensateur ; qu'à défaut, ces heures peuvent faire l'objet d'une indemnisation ;
Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer, dans les limites prévues pour les fonctionnaires de l'État et par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1) d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'État (décret du 14 janvier 2002 suscit) l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires :

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) sont versées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires, ne donnant pas lieu à un repos compensateur, demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002.

● **Bénéficiaires**

Les **fonctionnaires** titulaires et stagiaires de **catégorie C** et ceux de **catégorie B** relevant des cadres d'emplois suivants peuvent percevoir des I.H.T.S. dans les conditions de la présente délibération :

Filière	Cadre d'emplois	Grade	Fonctions
Administrative	Adjoints Administratifs Rédacteurs	Tous les grades Tous les grades	Agents d'accueil, administratifs et/ou comptable Secrétaire général(e)
Technique	Adjoints techniques Techniciens	Tous les grades Tous les grades	Agents techniques Régisseur
Culturelle	Adjoints du patrimoine Assistants de conservation	Tous les grades Tous les grades	Agents de bibliothèque

Les **agents contractuels de droit public**, exerçant des fonctions de même niveau et nature que les fonctionnaires, relevant des cadres d'emplois suivants sont également éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires :

Filière	Cadre d'emplois	Grade	Fonctions
Administrative	Adjoints Administratifs Rédacteurs	Tous les grades Tous les grades	Agents d'accueil, administratifs et/ou comptable Secrétaire général(e)
Technique	Adjoints techniques Techniciens	Tous les grades Tous les grades	Agents techniques Régisseur
Culturelle	Adjoints du patrimoine Assistants de conservation	Tous les grades Tous les grades	Agents de bibliothèque

● Conditions d'octroi

Le nombre d'heures supplémentaires accomplies ne peut dépasser un **contingent mensuel de 25 heures** par agent.

Les garanties minimales prévues par la réglementation sur la durée du travail doivent être respectées.

La rémunération des travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place du moyen de contrôle suivant :

- un décompte déclaratif qui devra préciser la date et la nature des heures effectuées.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires ne peuvent être versées pendant les périodes où les agents perçoivent des frais de déplacement.

L'intervention en astreinte, s'accompagnant de travaux supplémentaires, donne lieu en priorité à récupération, le paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires sera cependant possible.

● Montant

L'indemnisation des heures supplémentaires est calculée sur la base d'un taux horaire sur lequel sont appliquées des majorations.

Le taux horaire est déterminé comme suit :

Traitement brut annuel de l'agent lors de l'exécution des travaux + NBI + indemnité de résidence
1820 (*)

Ce taux horaire est multiplié par :

- 1,25 pour les 14 premières heures,
- 1,27 pour les heures suivantes.

L'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit (de 22 heures à 6 heures) et de 2/3 lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié, sans pouvoir se cumuler.

La nouvelle bonification indiciaire entre en compte pour le calcul des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, conformément à l'article 4 du *décret n°93-863 du 18 juin 1993 relatif aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la fonction publique territoriale*.

Cas des agents à temps partiel (heures supplémentaires non majorées)

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont versées dans les mêmes conditions et suivant les mêmes modalités que celles décrites ci-dessus pour les agents à temps plein, à l'exception des deux particularités suivantes :

- le taux horaire de l'heure supplémentaire est égal à :

Traitement brut annuel + NBI annuelle + indemnité de résidence annuelle
1 820 heures (*)

- le plafond mensuel d'heures supplémentaires effectuées par chaque agent ne peut excéder un pourcentage du contingent mensuel de 25 heures égal à la quotité de travail effectuée par l'agent, soit : 25 h x % de travail à temps partiel

(*) 1820 heures est le temps de travail rémunéré sur une année pour un agent exerçant à temps complet (35 heures x 52 semaines)

● **Périodicité de versement**

Le paiement des indemnités sera effectué selon une périodicité mensuelle ou annuelle selon le cycle de travail des agents.

● **Clause de revalorisation**

Il est précisé que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

● **Date d'effet**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au **1^{er} octobre 2026** (ou, si elle est postérieure, à la date de publication et transmission de la délibération au contrôle de légalité).

● **Abrogation de délibération antérieure**

La délibération en date du 25 juillet 2002 portant sur l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires est abrogée.

2) d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires au budget de la collectivité ;

3) de charger l'autorité territoriale de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des conditions de versement arrêtées par la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Monswiller, le 21 septembre 2026.

La secrétaire de séance,
Aurélié MENG

Le maire,
William PICARD





Commune de Monswiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE MONSWILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026 A 20H00

Sous la présidence de M. William PICARD, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Conseiller absent ayant donné pouvoir : 2
Conseiller absent : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Secrétaire de séance : Mme Aurélie MENG

Membres présents : Mme Martine SPADA, M. Christophe LAMBOUR, M. Jean-Marc WILT, adjoints au Maire ;
M. Baptiste AUTHIER, Mme Véronique BAUER, Mme Caroline BURGER, Mme Emilie DELEMONTEX, M. Daniel E SILVA, M. Jean-Loïc GUILLAUME, Mme Christine HUFSCMITT, Mme Aurélie MENG, Mme Deborah MEYER, Mme Aline MUHR, M. Jérôme ROTH et M. Christophe SCHMITT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Marie-Paule GAEHLINGER, adjointe au maire, qui donne procuration à M. Christophe LAMBOUR, M. Lionel BECKER, conseiller municipal, qui donne procuration à M. William PICARD et M. Gilles BERRING, conseiller municipal.

Assistait en outre à la séance : Mme Flora GUTFREUND, secrétaire générale de mairie et Mme Deborah FEGER.

XI. Tarifs municipaux 2027.

Rapporteur : Monsieur PICARD

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs municipaux applicables lors de l'année 2027 comme suit :

A. médiathèque municipale

① Tarifs pour personnes domiciliées à Monswiller

	<i>livres + audio-vidéo + internet</i>
enfants de moins de 18 ans	gratuité
adultes de plus de 18 ans, personnel enseignant dans les écoles de Monswiller	8 €
étudiants, chômeurs, bénéficiaires de revenu garanti aux personnes démunies, personnel communal, personnel de la MAPA de l'Altenberg	4 €
intervenants bénévoles	gratuité

② Tarifs pour personnes non domiciliées à Monswiller

	<i>livres + audio-vidéo + internet</i>
enfants de moins de 18 ans	gratuité
adultes de plus de 18 ans	12 €
personnel enseignant dans les écoles de Monswiller	8 €
étudiants, chômeurs, bénéficiaires de revenu garanti aux personnes démunies, personnel communal	6 €
intervenants bénévoles	gratuité

③ Pénalités de retard

- pour les livres :
 - les 7 premiers jours : 0,20 € / jour de retard / document
 - les jours suivants : 0,50 € / jour de retard / document
- pour tous autres documents et/ou ouvrages : suspension de l'autorisation d'emprunt.

④ Tarifs pour réalisation de photocopies et impressions

- photocopies :
 - en noir et blanc : 0,20 € par copie (format A4)
- impressions depuis poste informatique de l'espace multimédia :
 - en noir et blanc : 0,20 € par page (format A4)
 - en couleur : 1,00 € par page (format A4)

Pour extrait conforme,
Monswiller, le 21 septembre 2026.

La secrétaire de séance,
Auréliе MENG

Le maire,
William PICARD





Commune de Monswiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE MONSWILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026 A 20H00

Sous la présidence de M. William PICARD, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Conseiller absent ayant donné pouvoir : 2
Conseiller absent : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Secrétaire de séance : Mme Aurélie MENG

Membres présents : Mme Martine SPADA, M. Christophe LAMBOUR, M. Jean-Marc WILT, adjoints au Maire ;

M. Baptiste AUTHIER, Mme Véronique BAUER, Mme Caroline BURGER, Mme Emilie DELEMONTEX, M. Daniel E SILVA, M. Jean-Loïc GUILLAUME, Mme Christine HUFSCMITT, Mme Aurélie MENG, Mme Deborah MEYER, Mme Aline MUHR, M. Jérôme ROTH et M. Christophe SCHMITT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Marie-Paule GAEHLINGER, adjointe au maire, qui donne procuration à M. Christophe LAMBOUR, M. Lionel BECKER, conseiller municipal, qui donne procuration à M. William PICARD et M. Gilles BERRING, conseiller municipal.

Assistait en outre à la séance : Mme Flora GUTFREUND, secrétaire générale de mairie et Mme Déborah FEGER.

XI. Tarifs municipaux 2027.

Rapporteur : Monsieur PICARD

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs municipaux applicables lors de l'année 2027 comme suit :

B. photocopies en mairie

- ♦ en noir et blanc : 0,20 € par copie (format A4)
- ♦ en couleur : 1,00 € par copie (format A4)

Pour extrait conforme,
Monswiller, le 21 septembre 2026.

La secrétaire de séance,
Aurélie MENG

Le maire,
William PICARD





Commune de Monswiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE MONSWILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026 A 20H00

Sous la présidence de M. William PICARD, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Conseiller absent ayant donné pouvoir : 2
Conseiller absent : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Secrétaire de séance : Mme Aurélie MENG

Membres présents : Mme Martine SPADA, M. Christophe LAMBOUR, M. Jean-Marc WILT, adjoints au Maire ;
M. Baptiste AUTHIER, Mme Véronique BAUER, Mme Caroline BURGER, Mme Emilie DELEMONTEX, M. Daniel E SILVA, M. Jean-Loïc GUILLAUME, Mme Christine HUFSCMITT, Mme Aurélie MENG, Mme Deborah MEYER, Mme Aline MUHR, M. Jérôme ROTH et M. Christophe SCHMITT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Marie-Paule GAEHLINGER, adjointe au maire, qui donne procuration à M. Christophe LAMBOUR, M. Lionel BECKER, conseiller municipal, qui donne procuration à M. William PICARD et M. Gilles BERRING, conseiller municipal.

Assistait en outre à la séance : Mme Flora GUTFREUND, secrétaire générale de mairie et Mme Deborah FEGER.

XI. Tarifs municipaux 2027.

Rapporteur : Monsieur PICARD

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs municipaux applicables lors de l'année 2027 comme suit :

C. concessions d'emplacements funéraires

<i>nature concession</i>	<i>tarifs</i>
tombe "adulte" (pour 2 m ² , concession initiale ou renouvellement) :	
- quinquenaire *	200,00 €
- trentenaire	350,00 €
- cinquantenaire	470,00 €
tombe "enfant" (pour 1 m ² , concession initiale ou renouvellement) :	
- quinquenaire *	65,00 €
- trentenaire	125,00 €
- cinquantenaire	175,00 €
case de columbarium :	
✓ concession initiale :	
- trentenaire	880,00 €
- cinquantenaire	1.200,00 €
✓ renouvellement de concession :	
- quinquenaire	200,00 €
- trentenaire	400,00 €
- cinquantenaire	500,00 €
cavurne ** :	
✓ concession initiale :	
- trentenaire	610,00 €
- cinquantenaire	825,00 €
✓ renouvellement de concession :	
- quinquenaire *	200,00 €
- trentenaire	300,00 €
- cinquantenaire	450,00 €

* tarif valable pour le renouvellement de concession uniquement ; une concession initiale quinquenaire n'est pas autorisée

** le coût de l'acquisition et de l'installation du monument funéraire sur l'emplacement funéraire sera à la charge du concessionnaire

D. droit de construction d'un caveau au cimetière communal

nombre de places	1	2
droit	600 €	1.100 €

Pour extrait conforme,
Monswiller, le 21 septembre 2026.

La secrétaire de séance,
Aurélié MENG

Le maire,
William PICARD





Commune de Monswiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE MONSWILLER

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le

ID : 067-216703025-20260921-20260921XIE-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026 A 20H00

Sous la présidence de M. William PICARD, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Conseiller absent ayant donné pouvoir : 2
Conseiller absent : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Secrétaire de séance : Mme Aurélie MENG

Membres présents : Mme Martine SPADA, M. Christophe LAMBOUR, M. Jean-Marc WILT, adjoints au Maire ;

M. Baptiste AUTHIER, Mme Véronique BAUER, Mme Caroline BURGER, Mme Emilie DELEMONTEX, M. Daniel E SILVA, M. Jean-Loïc GUILLAUME, Mme Christine HUFSCMITT, Mme Aurélie MENG, Mme Deborah MEYER, Mme Aline MUHR, M. Jérôme ROTH et M. Christophe SCHMITT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Marie-Paule GAEHLINGER, adjointe au maire, qui donne procuration à M. Christophe LAMBOUR, M. Lionel BECKER, conseiller municipal, qui donne procuration à M. William PICARD et M. Gilles BERRING, conseiller municipal.

Assistait en outre à la séance : Mme Flora GUTFREUND, secrétaire générale de mairie et Mme Deborah FEGER.

XI. Tarifs municipaux 2027.

Rapporteur : Monsieur PICARD

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs municipaux applicables lors de l'année 2027 comme suit :

E. droits de place pour occupation ponctuelle

objet	tarifs / jour
exposant au Rendez-vous des mercredis (gratuité pour le marché de Noël et évènements atypiques validés par la municipalité)	7,00 €

Pour extrait conforme,
Monswiller, le 21 septembre 2026.

La secrétaire de séance,
Aurélie MENG

Le maire,
William PICARD





Commune de Monswiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE MONSWILLER

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le

ID : 067-216703025-20260921-20260921XIF-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026 A 20H00

Sous la présidence de M. William PICARD, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Conseiller absent ayant donné pouvoir : 2
Conseiller absent : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Secrétaire de séance : Mme Aurélie MENG

Membres présents : Mme Martine SPADA, M. Christophe LAMBOUR, M. Jean-Marc WILT, adjoints au Maire ;

M. Baptiste AUTHIER, Mme Véronique BAUER, Mme Caroline BURGER, Mme Emilie DELEMONTEX, M. Daniel E SILVA, M. Jean-Loïc GUILLAUME, Mme Christine HUFSCMITT, Mme Aurélie MENG, Mme Deborah MEYER, Mme Aline MUHR, M. Jérôme ROTH et M. Christophe SCHMITT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Marie-Paule GAEHLINGER, adjointe au maire, qui donne procuration à M. Christophe LAMBOUR, M. Lionel BECKER, conseiller municipal, qui donne procuration à M. William PICARD et M. Gilles BERRING, conseiller municipal.

Assistait en outre à la séance : Mme Flora GUTFREUND, secrétaire générale de mairie et Mme Déborah FEGER.

XI. Tarifs municipaux 2027.

Rapporteur : Monsieur PICARD

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs municipaux applicables lors de l'année 2027 comme suit :

F. association Réseau Animation Jeunes (RAJ) : participation annuelle pour occupation de locaux communaux

<i>nature</i>	<i>tarifs</i>
participation aux charges : consommation électricité, eau et chauffage, maintenance des équipements	suitant convention bipartite conclue le 15/12/2024 avec le RAJ

Pour extrait conforme,
Monswiller, le 21 septembre 2026.

La secrétaire de séance,
Aurélie MENG



Le maire,
William PICARD



Commune de Monswiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE MONSWILLER

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le

ID : 067-216703025-20260921-20260921XIG-DE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026 A 20H00

Sous la présidence de M. William PICARD, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Conseiller absent ayant donné pouvoir : 2
Conseiller absent : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Secrétaire de séance : Mme Aurélie MENG

Membres présents : Mme Martine SPADA, M. Christophe LAMBOUR, M. Jean-Marc WILT, adjoints au Maire ;

M. Baptiste AUTHIER, Mme Véronique BAUER, Mme Caroline BURGER, Mme Emilie DELEMONTEX, M. Daniel E SILVA, M. Jean-Loïc GUILLAUME, Mme Christine HUFSCMITT, Mme Aurélie MENG, Mme Deborah MEYER, Mme Aline MUHR, M. Jérôme ROTH et M. Christophe SCHMITT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Marie-Paule GAHLINGER, adjointe au maire, qui donne procuration à M. Christophe LAMBOUR, M. Lionel BECKER, conseiller municipal, qui donne procuration à M. William PICARD et M. Gilles BERRING, conseiller municipal.

Assistait en outre à la séance : Mme Flora GUTFREUND, secrétaire générale de mairie et Mme Deborah FEGER.

XI. Tarifs municipaux 2027.

Rapporteur : Monsieur PICARD

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs municipaux applicables lors de l'année 2027 comme suit :

G. Communauté de Communes du Pays de Saverne : participation annuelle pour occupation de locaux communaux

<i>nature</i>	<i>tarifs</i>
locaux hors Espace Le Zornhoff : participation aux charges : consommation électrique, eau et chauffage, maintenance d'équipements	suivant convention tripartite conclue le 07/03/2023 et avenant du 01/09/2025 avec la CCPS et l'association familiale des loisirs éducatifs et de la formation (ALEF)

Pour extrait conforme,
Monswiller, le 21 septembre 2026.

La secrétaire de séance,
Aurélie MENG

Le maire,
William PICARD





Commune de Monswiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE MONSWILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026 A 20H00

Sous la présidence de M. William PICARD, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Conseiller absent ayant donné pouvoir : 2
Conseiller absent : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Secrétaire de séance : Mme Aurélie MENG

Membres présents : Mme Martine SPADA, M. Christophe LAMBOUR, M. Jean-Marc WILT, adjoints au Maire ;
M. Baptiste AUTHIER, Mme Véronique BAUER, Mme Caroline BURGER, Mme Emilie DELEMONTEX, M. Daniel E SILVA, M. Jean-Loïc GUILLAUME, Mme Christine HUFSCMITT, Mme Aurélie MENG, Mme Deborah MEYER, Mme Aline MUHR, M. Jérôme ROTH et M. Christophe SCHMITT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Marie-Paule GAEHLINGER, adjointe au maire, qui donne procuration à M. Christophe LAMBOUR, M. Lionel BECKER, conseiller municipal, qui donne procuration à M. William PICARD et M. Gilles BERRING, conseiller municipal.

Assistait en outre à la séance : Mme Flora GUTFREUND, secrétaire générale de mairie et Mme Deborah FEGER.

XI. Tarifs municipaux 2027.

Rapporteur : Monsieur PICARD

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs municipaux applicables lors de l'année 2027 comme suit :

H. location des locaux de l'Espace intergénération La Vieille Ecole

➤ pour de la formation continue

En cas de demande de location pour de la formation continue, les tarifs ci-après seront appliqués.

➤ **occupations diverses**

objet de la location	locataires	salle Carmin (espace aînés)				petite salle côté église ou salle de musique côté fontaine			
		journée avec soirée	week-end & jour férié *	½ journ. ou soirée	Jusqu' à 2 h	journée	week-end et jour férié *	½ journ. ou soirée	jusqu' à 2 h
réunions, expositions, conférences	LOCAL : particulier, association, entreprise	80 €	120 €	50 €	35 €	45 €	60 €	25 €	15 €
	EXTERIEUR : particulier, association, entreprise	100 €	150 €	70 €	55 €	65 €	80 €	35 €	20 €
événement privé, banquets, spectacles, fêtes de famille, assemblées générales + repas	LOCAL : particulier, association, entreprise	120 €	150 €	60 €	/	/	/	/	/
	EXTERIEUR : particulier, association, entreprise	150 €	180 €	75 €	/	/	/	/	/

* le week-end s'entend le samedi et le dimanche. Il n'est pas possible de louer la salle pour un seul de ces deux jours.

Aucune location ne pourra avoir lieu pour des fêtes en soirée.

La salle doit être libérée pour 22 h 00 au plus tard chaque soir.

✓ tarifs pour locations régulières tout au long de l'année :

local	locataire domicilié à Monswiller	autre locataire
salles de l'école de musique	5,- € / heure / salle	8,- € / heure / salle
salle Carmin	8,- € / heure	10,- € / heure

✓ entretien (ménage) pour tout événement, en sus :

☞ salle Carmin : 20 €

✓ charges de chauffage (du 1^{er} octobre au 30 avril) en sus :

- salle Carmin : 20 € / location

- petite salle et salle de musique : déjà inclus dans le tarif de location ;

✓ caution à déposer (par chèque) :

☞ pour toute association et en cas de mise à disposition gratuite : néant

☞ pour tous les autres locataires et/ou locations :

♦ à déposer (par chèque) avant la date d'occupation

♦ montant :

- salle Carmin : 200 €

- petite salle et salle de musique : néant ;

Nota : le locataire devra produire au moment du dépôt de la caution une attestation d'assurance.

- ✓ gratuité pour les locations périodiques (y compris pour l'utilisation de la cuisine et charges de chauffage) suivantes :
- les activités du Club des Séniors
 - l'Ecole de musique Crescendo (EMC)
 - les associations locales **, y compris le Réseau Animation Jeunes (RAJ)
 - le Repair café
 - sur décision expresse de la municipalité.

**** liste exhaustive :** *Monswiller Magic Club, C.S.F., Amicale des Sapeurs-Pompiers, Association de Pêche et de Pisciculture, Chorale Sainte Cécile, société d'Aviculture de Monswiller et environs, les Lionceaux, Football Club de Monswiller, UNIAT, Monswiller Sport Pétanque, Association Interparoissiale, Association de badminton, MAPA, Comité des fêtes, Association de Gestion du Zornhoff, Association de CrossFit « Caecias », Potes et popotte.*

Pour les activités exceptionnelles des associations citées ci-dessus (type assemblée générale, réunion du Comité, repas, fête ou évènement ouvert au public...) une participation aux charges sera demandée :

- 20 € pour la salle Carmin
- 5 € pour les salles de l'école de musique.

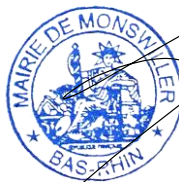
Dans tous les cas, le preneur s'engage à laisser les lieux dans l'état dans lequel ils lui ont été remis. En cas de non-respect de cette clause, le ménage sera facturé 40,00 € en sus.

Pour tous locaux : toutes locations – même s'il y a gratuité – seront régularisées par contrat ou convention.

Pour extrait conforme,
Monswiller, le 21 septembre 2026.

La secrétaire de séance,
Aurélie MENG

Le maire,
William PICARD





Commune de Monswiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE MONSWILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026 A 20H00

Sous la présidence de M. William PICARD, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Conseiller absent ayant donné pouvoir : 2
Conseiller absent : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Secrétaire de séance : Mme Aurélie MENG

Membres présents : Mme Martine SPADA, M. Christophe LAMBOUR, M. Jean-Marc WILT, adjoints au Maire ;
M. Baptiste AUTHIER, Mme Véronique BAUER, Mme Caroline BURGER, Mme Emilie DELEMONTEX, M. Daniel E SILVA, M. Jean-Loïc GUILLAUME, Mme Christine HUFSCMITT, Mme Aurélie MENG, Mme Deborah MEYER, Mme Aline MUHR, M. Jérôme ROTH et M. Christophe SCHMITT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Marie-Paule GAEHLINGER, adjointe au maire, qui donne procuration à M. Christophe LAMBOUR, M. Lionel BECKER, conseiller municipal, qui donne procuration à M. William PICARD et M. Gilles BERRING, conseiller municipal.

Assistait en outre à la séance : Mme Flora GUTFREUND, secrétaire générale de mairie et Mme Deborah FEGER.

XI. Tarifs municipaux 2027.

Rapporteur : Monsieur PICARD

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs municipaux applicables lors de l'année 2027 comme suit :

I. location des locaux de l'Espace culture et loisirs *Le Zornhoff*

a) Tarifs selon la configuration

type de location	configuration	jours	tarif journalier en € *	
			LOCAL	EXTERIEUR
GRANDE SALLE	complète vide	lundi au vendredi	530,00	630,00
		samedi, dimanche et jours fériés	700,00	820,00
	déplacement de la tribune non déployée	quel que soit le jour	60,00	80,00 €
	avec gradins	lundi au vendredi	700,00	840,00
		samedi, dimanche et jours fériés	900,00	1080,00
	répétitions de groupe		150,00	150,00
LOGES			60,00	80,00 €
MATERIEL SCENIQUE	(uniquement matériel disponible)	par jour	150,00	180,00
ECRANS 55" en salle uniquement		par jour	50,00	60,00
		par ½ journée	25,00	30,00
PETITE SALLE DE REUNION		par jour	50,00	60,00
		par demi-journée	25,00	30,00
ESPACE BAR	bar équipé	lundi au vendredi	150,00	180,00
		samedi, dimanche et jours fériés	200,00	240,00
	bar non équipé	lundi au vendredi	100,00	120,00
		samedi, dimanche et jours fériés	150,00	180,00
CUISINE	jusqu'à 100 repas	lundi au vendredi	100,00	120,00
		samedi, dimanche et jours fériés	200,00	240,00
	plus de 100 repas	lundi au vendredi	150,00	180,00
		samedi, dimanche et jours fériés	300,00	360,00
	local de préparation de plats	lundi au vendredi	25,00	30,00
		samedi, dimanche et jours fériés	50,00	60,00
STRUCTURES MOBILES (Algeco)		lundi au vendredi	50,00	60,00
		samedi, dimanche et jours fériés	75,00	90,00

* tarifs hors charges. Il convient d'ajouter les charges présentées dans les paragraphes « d », « e » et « f ».

Cas particuliers :

- **Salon de l'Habitat** (sur 15 jours) : la location est au prix de 4.000,- € et les consommations de fluides seront facturées au réel (relevé compteur)
- l'Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail (**UNIAT**) bénéficie de la gratuité pour l'utilisation de la petite salle de réunion au titre de ses permanences mensuelles.

Le coût d'engagement « agent de sécurité et SSIAP 1 » est à rajouter au tarif *supra* :

Selon l'article L.14 défini par l'arrêté du 05/02/2007 sur les dispositions générales du Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), l'Espace culture et loisirs Le Zornhoff est considéré comme ERP de 2e catégorie, de type L.

Par conséquent la présence d'un agent de sécurité incendie est obligatoire pour l'organisation de concerts et spectacles ouverts au public.

Un agent de sécurité certifié SSIAP1 devra impérativement être présent à partir de l'ouverture des portes au public et jusqu'à leur fermeture.

Pour les événements accueillant ou susceptibles d'accueillir 300 personnes ou plus, un service d'ordre devra renforcer l'agent certifié SSIAP1 et devra respecter le quota de 1 agent de sécurité pour 100 personnes.

La commune de Monswiller se charge de l'engagement du personnel de sécurité nécessaire à la réalisation de l'évènement et refacture, au loueur, la prestation au réel sur facture du prestataire.

La durée d'intervention et de facturation minimum est fixée par la réglementation et précisée dans chaque contrat de location.

b) location à une association enregistrée au tribunal administratif et de la commune

Une gratuité annuelle, comprenant la grande salle, la cuisine et l'espace bar, est accordée à chaque association de la commune * pour un jour d'exploitation maximum.

Cas particulier : 2 gratuités sont accordées à l'association interparoissiale afin de permettre aux deux paroisses d'organiser un évènement annuel.

La gratuité ne comprend pas le paiement des charges qui sont définies dans les paragraphes « d », « e » et « f ».

** liste exhaustive : Monswiller Magic Club, C.S.F., Amicale des Sapeurs-Pompiers, Association de Pêche et de Pisciculture, Chorale Sainte Cécile, société d'Aviculture de Monswiller et environs, les Lionceaux, Football Club de Monswiller, UNIAT, Monswiller Sport Pétanque, Association Interparoissiale, Association de badminton, MAPA, Comité des fêtes, Association de Gestion du Zornhoff, Association de CrossFit « Caecias », Potes et popotte.*

c) tarif de location pour une fête de famille réunissant 75 personnes au maximum

Location de l'espace bar situé dans le Hall d'accueil uniquement :

- ♦ à un particulier local : 300,00 € ***
- ♦ à un particulier extérieur : 360,00 € ***

*** hors frais de nettoyage – cf. paragraphe « d »

Les capacités maximales de la salle sont les suivantes :

- ♦ 60 personnes assises
- ♦ 75 personnes debout

Nota : Dans tous les cas, l'évènementiel sera prioritaire.

d) nettoyage

- espaces occupés : au réel sur facture du prestataire.

e) charges / jour

	<i>du 01/10 au 30/04</i>	<i>du 01/05 au 30/09</i>
grande salle	200,00 €	100,00 €
utilisation de la scène	25,00 €	25,00 €
cuisine	25,00 €	25,00 €
espace bar	25,00 €	25,00 €

f) ordures

- tarif pour la participation à l'enlèvement des ordures (ménagères et tri) : 80,00 €

g) vaisselle et nappes

- ♦ vaisselle pour moins de 300 personnes : 100 € *
- ♦ vaisselle pour 300 personnes et plus : 150 € *
- ♦ nappe : 3,- € par unité
- ♦ facturation au réel si le montant de la casse est supérieur au montant de location.

* tarif vaisselle spécifique pour les associations locales : 25 €

h) caution à déposer en cas de location

- ☞ pour toute association : néant
- ☞ en cas de mise à disposition gratuite : néant
- ☞ pour tous autres locataires et/ou locations :
 - ♦ à déposer (par chèque) 3 mois avant la date d'occupation
 - ♦ montant (à cumuler selon les espaces loués) :

- grande salle :	1.600,00 €	- scène :	1.500,00 €
- espace bar :	500,00 €	- cuisine :	1.000,00 €.

En cas de désistement :

- à moins de 3 mois : 50% du montant de la location (selon configuration) est dû
- à moins de 1 mois : 100% du montant de la location (selon configuration) est dû.

Nota : le locataire devra produire en même temps que la caution une attestation d'assurance.

i) mise à disposition d'un personnel pendant la durée de la location :

<i>service</i>	<i>prestataire</i>	<i>coût refacturé au locataire</i>
mise à disposition d'un (ou plusieurs) personnel(s) pendant la présence de public	régie communale (agents communaux) ou société privée spécialisée	taux horaire de 30,- € x nombre d'heures de service effectuées
dépannage d'urgence en dehors des heures de travail	régie communale (agents communaux) ou société privée spécialisée	taux horaire 116,20€ x nombre d'heures de service effectuées

La réglementation contre les risques d'incendie et de panique indique que l'organisateur d'un événement est tenu de respecter les dispositions du règlement de sécurité pris par arrêté du 25/06/1980 stipulant : *pendant la présence du public, l'exploitant ou son représentant doit se trouver dans l'établissement pour décider, notamment, des éventuelles premières mesures de sécurité. Lorsque les conditions d'exploitation le justifient, il peut être admis que l'exploitant ou son représentant ne soit pas en permanence dans l'établissement sous réserve d'être joignable en permanence et en mesure de rejoindre l'établissement en moins de 15 minutes et que des consignes claires soient données au service de sécurité incendie présent sur le site.*

j) autres services :

<i>service</i>	<i>prestataire</i>	<i>coût refacturé au locataire</i>
assistance pour mise en place et rangement	régie communale (agents communaux)	taux horaire de 30,- € x nombre d'heures de service effectuées
gardiennage	société privée spécialisée	facture établie par le prestataire (refacturation au centime près)

k) discrétion de la municipalité :

La municipalité pourra accorder des réductions aux locataires, par non facturation de l'un ou l'autre tarif ci-devant.

Tarif spécial pour les locations sur plusieurs jours consécutifs ou sur plusieurs jours non consécutifs du même preneur et pour le même type d'événement et incluant à minima la réservation de la grande salle :

- réduction en cas de location durant plusieurs jours consécutifs :
 - 10 % sur le tarif du 2^{ème} jour
 - 15 % sur le tarif du 3^{ème} jour
 - 20 % sur le tarif du 4^{ème} jour
 - 25 % sur le tarif du 5^{ème} jour et les suivants.

La réduction s'appliquera sur le tarif de location - selon la configuration -, hors répétitions de groupes, charges, ordures ménagères, frais de nettoyage, vaisselle et service de sécurité.

Les locations prises en compte pour la réduction doivent se situer entre le 1^{er} janvier 2027 et le 31 décembre 2027.

Pour tous locaux : toutes locations – même s'il y a gratuité – seront régularisées par contrat ou convention.

Pour extrait conforme,
Monswiller, le 21 septembre 2026.

La secrétaire de séance,
Aurélie MENG

Le maire,
William PICARD





Commune de Monswiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE MONSWILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026 A 20H00

Sous la présidence de M. William PICARD, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Conseiller absent ayant donné pouvoir : 2
Conseiller absent : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Secrétaire de séance : Mme Aurélie MENG

Membres présents : Mme Martine SPADA, M. Christophe LAMBOUR, M. Jean-Marc WILT, adjoints au Maire ;
M. Baptiste AUTHIER, Mme Véronique BAUER, Mme Caroline BURGER, Mme Emilie DELEMONTEX, M. Daniel E SILVA, M. Jean-Loïc GUILLAUME, Mme Christine HUFSCMITT, Mme Aurélie MENG, Mme Deborah MEYER, Mme Aline MUHR, M. Jérôme ROTH et M. Christophe SCHMITT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Marie-Paule GAEHLINGER, adjointe au maire, qui donne procuration à M. Christophe LAMBOUR, M. Lionel BECKER, conseiller municipal, qui donne procuration à M. William PICARD et M. Gilles BERRING, conseiller municipal.

Assistait en outre à la séance : Mme Flora GUTFREUND, secrétaire générale de mairie et Mme Deborah FEGER.

XI. Tarifs municipaux 2027.

Rapporteur : Monsieur PICARD

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs municipaux applicables lors de l'année 2027 comme suit :

J. location du hall multisports

- location avec restitution du bâtiment en l'état de la prise en charge :
 - ☞ à une association locale *, y compris le RAJ :
 1. gratuité pour les activités sportives périodiques faisant l'objet d'un contrat de location annuel ;
 2. pour les locations exceptionnelles ou non liées aux activités périodiques citées *supra* (type assemblées générales, repas, fête, bourses ou évènement ouvert au public...) une participation aux charges d'un montant de 30 € / jour sera demandée ;
 - ☞ à tous autres occupants (personne locale ou de l'extérieur) :
 - 25,00 € / heure **
 - 150,00 € / journée
 - 200,00 € / week-end ***,
 tous frais et charges compris, excepté le nettoyage des locaux
 - ☞ à une personne (physique ou morale) occupant le hall multisports régulièrement tout au long de l'année : 10,00 € / heure, quel que soit le nombre d'occupants ;
 - ☞ la location du hall permet l'utilisation du mobilier (tables et chaises) en place dans le hall (inventaire fourni). Tout besoin supplémentaire fera l'objet d'une étude au cas par cas par la municipalité.
 - ☞ si utilisation de la vaisselle : 80 € (*gratuité pour les associations locales **)
 - le preneur s'engage à laisser les lieux dans l'état dans lequel ils ont été remis. En cas de non-respect de cette clause, le ménage sera facturé 40,00 €.
 - caution :
 - ☞ pour toute association : néant
 - ☞ en cas de mise à disposition gratuite : néant
 - ☞ pour tous autres locataires et/ou locations : 200,00 €.
- Nota : les contrats de location seront souscrits le plus tôt en amont du jour d'occupation ; la caution sera à déposer dès signature du contrat.

** liste exhaustive : Monswiller Magic Club, C.S.F., Amicale des Sapeurs-Pompiers, Association de Pêche et de Pisciculture, Chorale Sainte Cécile, société d'Aviculture de Monswiller et environs, les Lionceaux, Football Club de Monswiller, UNIAT, Monswiller Sport Pétanque, Association Interparoissiale, Association de badminton, MAPA, Comité des fêtes, Association de Gestion du Zornhoff, Association de CrossFit « Caecias », Potes et popotte.*

*** une heure entamée vaut une heure entière.*

**** un week-end vaut deux jours, à répartir en cas de week-end prolongé.*

- **location de mobiliers (hors location de salle)**

désignation	tarifs 2027	
	semaine (tarif journalier)	week-end
tables rectangulaires et chaises en plastique (par lot : 1 table et 6 chaises)	15,00 €	25,00 €
tables rectangulaires uniquement (par table)	10,00 €	20,00

Location ouverte aux entreprises, collectivités et associations uniquement.
 L'enlèvement et le retour sont à la charge du preneur.

Le matériel devra être rendu propre et en bon état.

En cas de mobilier endommagé : facturation du remplacement du mobilier au réel sur facture du fournisseur si le montant de la casse est supérieur au montant de location.

Pour tous locaux : toutes locations – même s’il y a gratuité – seront régularisées par contrat ou convention.

Pour extrait conforme,
Monswiller, le 21 septembre 2026.

La secrétaire de séance,
Aurélie MENG

Le maire,
William PICARD





Commune de Monswiller

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE MONSWILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 SEPTEMBRE 2026 A 20H00

Sous la présidence de M. William PICARD, Maire.

Nombre de conseillers élus :	19
Nombre de conseillers en fonction :	19
Conseillers présents :	16
Conseiller absent ayant donné pouvoir :	2
Conseiller absent :	1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2026

Secrétaire de séance : Mme Aurélie MENG

Membres présents : Mme Martine SPADA, M. Christophe LAMBOUR, M. Jean-Marc WILT, adjoints au Maire ;

M. Baptiste AUTHIER, Mme Véronique BAUER, Mme Caroline BURGER, Mme Emilie DELEMONTEX, M. Daniel E SILVA, M. Jean-Loïc GUILLAUME, Mme Christine HUFSCMITT, Mme Aurélie MENG, Mme Deborah MEYER, Mme Aline MUHR, M. Jérôme ROTH et M. Christophe SCHMITT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Marie-Paule GAHLINGER, adjointe au maire, qui donne procuration à M. Christophe LAMBOUR, M. Lionel BECKER, conseiller municipal, qui donne procuration à M. William PICARD et M. Gilles BERRING, conseiller municipal.

Assistait en outre à la séance : Mme Flora GUTFREUND, secrétaire générale de mairie et Mme Deborah FEGER.

XII. Décision modificative de crédits n°1.

Rapporteur : Madame SPADA

Par délibération en date du 29 juin, une première décision modificative de crédits a été adoptée par le Conseil Municipal.

Après vérification, l'une des modifications demandées par la Trésorerie était erronée et n'a pu être validée.

Il s'agit de la ligne suivante :

section d'investissement					
DEPENSES			RECETTES		
artic./ opération	désignation	montant en €	art./ opér.	désignation	montant en €
13361-041	dotation d'équipement des territoires ruraux amortissable	2 024,10	13461-041	dotation d'équipement des territoires ruraux non amortissable	2 024,10

Il convient donc de retirer la délibération précédente et d'adopter une nouvelle décision modificative de crédits tenant compte des autres éléments prévus dans la délibération du 29 juin ainsi que de dépenses supplémentaires pour lesquelles des crédits doivent être ajoutés au budget.

Les nouvelles dépenses ont été validées lors de la commission réunie du 7 septembre 2026.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative de crédits n° 1 suivante :

section de fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
article	désignation	montant en €	article	désignation	montant en €
023	Virem. en sect. invest.	0			
	TOTAL	0		TOTAL	0
section d'investissement					
DEPENSES			RECETTES		
artic./ opération	désignation	montant en €	art./ opér.	désignation	montant en €
2181-92	installations générale, agencement et aménagement divers	10 000	021	Vir. de sect. fonct.	0
21848-129	autres matériels de bureau et mobiliers	- 3 500			
21318-129	autres bâtiments publics	3 500			
21351-30	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	- 4 600			
21312-129	bâtiments scolaires	4 600			
2138-159	autres constructions	- 3 500			
2188-159	autres immobilisations corporelles	3 500			
261	action CVPS	110			
2112 - 041	terrains de voirie	13 370	1328 - 041	Subventions d'investissement	13 370
2128	non affecté	-10 110			
	TOTAL	13 370,00		TOTAL	13 370,00

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,

Vu la délibération n° 20260629_IX du 29 juin 2026 approuvant la décision modificative de crédits n°1,

Vu les remarques de la Trésorerie et la validation impossible dans le CFU,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **de retirer** la délibération n° 20260629_IX du 29 juin 2026 ;
- **d'adopter** la nouvelle décision modificative de crédits n°1 détaillée ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Monswiller, le 21 septembre 2026.

La secrétaire de séance,
Aurélie MENG

Le maire,
William PICARD

